
Temps critiques

Hors-série

LES GILETS JAUNES ET LA CRISE DE LÉGITIMITÉ DE L'ÉTAT

Janvier 2020

Temps critiques

site : <http://tempscritiques.free.fr/>
blog : <http://blog.tempscritiques.net/>

Correspondance postale

Revue *Temps critiques*

11, rue Chavanne

69001 LYON

Correspondance électronique

tempscritiques@free.fr

Abonnement

Écrire en précisant votre nom, prénom et adresse complète.

Pour 2 numéros (y compris suppléments et hors-séries)

- abonnement simple : 15 € (port compris)
- abonnement de soutien : à partir de 35 € + *Interventions*
- le numéro 19 seul, 10 € port compris

Chèque à l'ordre de Jacques Wajnsztein

11, rue Chavanne / 69001 Lyon

A PRÈS PLUS D'UN AN D' ACTIONS ET DE MANIFESTATIONS, ON peut se demander pourquoi les Gilets jaunes ont été si durement touchés par la répression policière et cela, globalement dans l'indifférence. Au point d'arriver à une banalisation de cette répression dont le niveau d'intensité interroge tous les « observateurs », tant elle a été disproportionnée par rapport à un soulèvement dépourvu de tout matériel offensif et même défensif et ne cherchant à faire valoir que sa détermination à imposer ses exigences sociales et politiques. Les Gilets jaunes, cependant, n'ont pas cessé de considérer, à juste titre, qu'ils étaient dans leur droit de se rencontrer, parler et lutter pour un monde plus juste et plus fraternel (ils ne demandaient ni la lune ni la révolution, au moins à l'origine). Or, ils sont restés incompris, rejetés, méprisés, voire niés par toute une frange de la population, notamment de gauche, supposée sensible à la question sociale parce qu'ils posaient cette dernière d'une manière nouvelle et originale.

La question se pose donc de comprendre, au-delà du prétendu péril populiste relayé par les médias et par des réseaux de la gauche revendicative, les raisons d'un tel rejet.

On peut estimer que l'acmé du mouvement a été atteinte lors des actes III et IV qui ont frappé les esprits par la violence de rue qui s'y est déployée. C'est principalement cette violence, présente aussi parfois sur les ronds-points ou péages comme à Narbonne, qui a concentré l'attention politico-médiatique, intéressée à faire tourner en boucle des scènes de violence — presque toujours présentée comme en provenance des manifestants. Elle a aussi ébranlé le modèle traditionnel de la manifestation ritualisée, institutionnalisée et contrôlée par les syndicats transformant les restes de lutte de classes en luttes sans velléité subversive. Dans une rue devenue espace aseptisé et pacifié (zones piétonnières, caméras et maintenant délimitation de zones interdites aux manifestations) tout ce qui trouble ce bel ordonnancement devient trouble à l'ordre public.

Là où les autorités cherchent à maîtriser le moindre grouillement de vie et de rencontre qui subsiste en dehors de la quête marchande, les marches syndicales ne font plus que produire une forme de passage

comme les autres. Une « force tranquille » s'y déploie... dans un temps et un lieu planifié à l'avance et la lutte se réduit à la force du nombre et donc à une compétition communicationnelle autour des chiffres, qui virent au grotesque quand les écarts de grandeur relevés vont de 1 à 10, comme le 16 janvier 2020 dans les chiffres relevés à Paris et Marseille.

REFUS DES FORMES DE PROTESTATIONS LÉGALES ET RÉPRESSION ÉTATIQUE

Avec les Gilets jaunes, il s'agit d'un autre type de force en action car le mouvement porte haut et partout la volonté farouche de manifester son refus de continuer à subir des conditions de vie dégradées, trop souvent passées sous silence. En rejetant, dès le départ, le piège mortifère des parcours autorisés et en occupant et se rendant visible dans des lieux symboliques de pouvoir et de l'ordre marchand, tels les Champs-Élysées à Paris, ils ont produit une conscience immédiate de ce qui était nécessaire pour se faire entendre : un élan d'insubordination vis-à-vis de l'État appuyé sur des doléances d'urgence sociale. C'est ce véritable pas de côté qui a généré la confrontation systématique avec les forces de l'ordre dans les manifestations, tout comme le rond-point a rendu matériellement possible l'éclosion d'une communauté de lutte active.

Dans les deux cas, il s'est créé du nouveau dans le détournement de fonction de lieux spécifiques : les lieux de concentration du pouvoir, décor historique des luttes de classes (Courbet, la Commune et le projet de destruction de la colonne Vendôme), tout à coup redécouverts alors que le traditionnel Bastille-Nation les ignorait ; et les ronds-points, lieux complètement étrangers à l'histoire des luttes de classes puisqu'ils sont de date récente, mais ô combien liés à l'histoire de l'agencement capitaliste du territoire.

Cette question des lieux est importante car, dans la société capitalisée, l'usine et même l'entreprise ne sont plus des lieux qu'on occupe dans la lutte, dans la mesure où le procès de production a largement cessé d'être un procès de travail depuis les restructurations des grandes entreprises qui ont licencié massivement et n'embauchent plus. Les lieux aujourd'hui déterminants — mais non exclusifs — sont ceux au centre de la reproduction des rapports sociaux (hôpitaux, écoles, transports, plateformes, entrées d'hypermarchés, nœuds routiers, artères commerçantes

des hypercentres des villes) où la lutte se confronte directement à l'État pris comme capitalisme collectif.

Mais l'État, s'il concède le droit de circuler dans la rue, le fait à ses conditions. Or, si une manifestation circule à sa façon — et c'est un droit à peine concédé — elle s'avère pour lui un trouble à la circulation et, *in fine*, un blocage à la libre consommation nécessitant caméras et présence policières et vigiles. Les commerçants des hypercentres l'ont bien fait savoir auprès des autorités, mais aussi de leurs clients avec de petites affiches dénonçant l'entrave à commercer que représentaient les manifestations hebdomadaires surtout pendant les fêtes.

À partir de la mi-décembre 2018, tout s'est cristallisé autour d'une stratégie étatique visant à rendre progressivement impossible aux Gilets jaunes de manifester.

En effet, la tactique policière interventionniste mettait constamment en danger la possibilité même de la manifestation, ce qui a conduit les manifestants à ne chercher aucun compromis avec les autorités, dans l'optique de trouver des itinéraires tout à fait spontanés, qui désorientaient grandement les forces de l'ordre. Dès lors, le but du pouvoir a été de prendre le dessus et d'annihiler cette capacité d'initiative collective (« intelligence collective » disent les Gilets jaunes), et ce, sans retour possible, parce qu'au lieu de la négociation il a choisi la voie de la terreur. Aussi, de fil en aiguille, les obstacles et difficultés rencontrés dans la lutte quotidienne, de ce qui n'était pas encore une révolte généralisée, mais plus un ras-le-bol réveillé par des mesures particulières ressenties comme des provocations, ont produit une remise en cause du pouvoir dans sa forme macronienne. Pour les Gilets jaunes, il s'agissait d'une atteinte aux droits les plus élémentaires, manifester, se réunir, se déplacer. Tout à coup c'est comme s'ils s'étaient emparés des théories du jeune Marx sur la critique des libertés formelles dans la démocratie bourgeoise. Mais nous l'avons vu bien peu le ressentirent comme ça et certains allèrent même jusqu'à supposer que derrière les Gilets jaunes une main invisible agissait qui aurait voulu supprimer toutes les libertés.

Les Gilets jaunes ont au cours de leur lutte retraversé toute l'histoire de la démocratie en parcourant dans un temps record la distance séparant sa conception bourgeoise de « la dictature c'est ferme ta gueule, la dé-

mocratie c'est cause toujours » à sa conception capitaliste « la démocratie c'est travailler, consommer et fermer ta gueule ».

Pourtant, dans les théories de l'État de droit, la manifestation ou la réunion en groupe n'a pas à être soumise à une autorisation préalable qui, de fait, limite les conditions d'exercice d'une liberté fondamentale. Néanmoins, la loi française exige une demande d'autorisation auprès des autorités qui se réservent ensuite toute latitude pour interpréter la dangerosité du cortège. Ainsi, on comprend que dans des manifestations qui revêtent un caractère plus politique que proprement social, la dangerosité soit appréciée par les tenants du pouvoir prudemment ou de façon autoritaire, c'est égal. Ainsi, les pouvoirs d'interdiction administrative préventive de manifester, conférés aux représentants directs de l'État que sont les préfets, montrent bien leur rôle répressif, privant purement et simplement des milliers de personnes de leur droit de manifester. C'est pour cela qu'une lutte qui gêne le pouvoir doit être poussée vers l'illégalité, voire criminalisée à partir du moment où elle ne rend pas les armes devant l'interprétation que le pouvoir en place se fait de la loi. De son côté, le pouvoir doit tenter de convaincre de l'illégitimité de l'action des protagonistes qui lui font face et rappeler à tous sa propre légitimité à exercer une violence dont il a le monopole.

Et comme le soutenait encore Macron hier avant d'enfin prendre ou faire semblant de prendre en compte le problème aujourd'hui : « Dans un État de droit on ne peut pas parler de violences policières » (sous-entendu il n'y a, tout au plus que des bavures policières).

Pour imposer sa « vérité » le pouvoir politique dispose de relais médiatiques et communicationnels de façon à gagner la bataille de l'opinion publique. C'est ce à quoi s'attacha alors le pouvoir macronien avec l'aide de médias d'information en continu qui, comme BFM-TV, donnèrent certes une caisse de résonance initiale au mouvement, ce qui suscita une empathie à son égard, mais pour finir par le « flinguer ». En triant les informations et images de façon à produire cette « aura » de violence qui s'attacha dès lors aux Gilets jaunes et à ceux qui les accompagnaient, ils illustraient un discours du pouvoir qui serait autrement resté abstrait et purement idéologique.

Dès le 1^{er} décembre et surtout le 8, on a eu droit à un déchaînement des télévisions (principalement de la part des chaînes d'information en con-

tinu) autour des dégradations de mobilier urbain ou jets de projectiles sur des banques, vitrines ou sur les forces de l'ordre de la part de « casseurs » qu'on a fait resurgir de la boîte à souvenirs des années 70. La plupart du temps, l'ensemble du cortège était empêché d'avancer et contraint de suivre les routes mouroirs tracées par les forces de l'ordre ou à se dissiper sous les jets de gaz lacrymogène et autres joyusetés policières comme l'usage d'armes de guerre expérimentées préalablement dans les « quartiers », tels les lanceurs de balles de « défense » (LBD40) ou les grenades de désencerclement (GLIF4), violences diverses envers des journalistes et manifestants filmant les forces de l'ordre, etc.

Le 1^{er} décembre 2018, la stratégie française de maintien de l'ordre, fondée sur le zéro contact et une mise à distance des manifestants, s'est effondrée parce qu'elle supposait de fixer des lignes rouges de défense à ne pas franchir (les lieux de pouvoir), mais avec le risque d'occupation et de violence dans des quartiers proches du coup laissés à l'abandon par la stratégie de défense de lieux symboliques choisie par les forces de l'ordre (la zone rouge comme on disait en Italie au moment du G8 de Gênes en 2001). C'est ce qui s'est produit dans le quartier de l'Étoile à Paris et même finalement avec « la prise » ponctuelle de l'Arc-de-Triomphe par les manifestants. Un immobilisme coupable de la part des forces de l'ordre qui commença à être rectifié à partir du 8 décembre et surtout début janvier avec diverses réglementations préventives comme les mesures administratives d'interdictions de manifester, le blocage des bus sur les autoroutes, la surveillance à l'arrivée des trains, les fouilles des sacs et confiscation de matériel de premiers secours des *Street medics*, les nasses de manifestants, etc. En parallèle, les peines pénales ont été sans appel (plusieurs milliers de condamnations) et démontrent toutes les difficultés d'un régime si faible, qu'il en est réduit à ne plus penser qu'en termes d'état d'exception. En criminalisant les luttes sociales par l'extension à leur égard des lois sécuritaires antiterroristes, Macron renoue, plus d'un siècle après, avec les vieilles « lois scélérates ».

MISE EN CAUSE DE L'ÉTAT EN TANT QU'AUTORITÉ LÉGITIME

Car ce à quoi les Gilets jaunes se sont heurtés, c'est à l'État et à ceux qui le font exister. Et c'est donc bien le « cadre étatique » qui s'est rappelé à eux avec la plus grande force. Tout à coup l'État n'était plus le garant

d'un contrat dans lequel les individus rétrocédaient de la liberté en acceptant des devoirs et obligations en échange de droit, à la sécurité au sens large. Par ces mesures considérées par le plus grand nombre comme injustes (TVA, hausse des carburants, hausse de la CSG), il apparaissait comme une institution extérieure exerçant sa force brute.

En effet, par son ampleur et la vigueur de son insubordination, ce mouvement a mis en cause directement le gouvernement dans sa légitimité à conduire une politique qui profite au plus grand nombre et donc, dans le langage Gilets jaunes, au peuple. Et c'est ce « procès en illégitimité » qui a commencé à apparaître avec les sortes de Cahiers de doléance qu'ont représenté les quelques 48 « revendications d'origine » et d'où surgiront un certain nombre de références révolutionnaires comme celle à l'article 35 de la constitution de 1793 sur un droit à l'insurrection jamais appliqué dans les faits¹. Références qu'ils essaieront de concrétiser en prises de ronds-points et manifestations sauvages et qui trouveront, en toute logique de pouvoir, la répression comme seule réponse possible de l'État. Une répression que les Gilets jaunes finirent par « médiatiser » eux-mêmes (faute de soutien extérieur et donc en désespoir de cause) lors de manifestations contre les violences policières et de manière paradoxale en en déclarant certaines à la préfecture alors qu'il s'agissait pourtant de contester la légitimité de la violence de l'État ! Et d'ailleurs on peut s'interroger sur la pertinence d'étaler les blessures sur des groupes Facebook comme moyen de « motivation » à venir en manifestation. L'ambiance victimaire qui règne aujourd'hui dans la société capitalisée est à double tranchant ; elle porte à la lamentation récurrente, mais sur la base de l'individu atomisé souffrant. Or le manifestant ne relève pas

1 – Cet article est une reconnaissance implicite de l'opposition irréductible entre le gouvernement, l'État et les citoyens. La bourgeoisie, une fois son pouvoir établi après Thermidor, peut se débarrasser du peuple et l'article disparaît de la constitution de 1795. Il ne reparaitra qu'en filigrane dans le préambule à la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais pour le conjurer. Ce qui dans l'esprit du législateur révolutionnaire de l'époque était conçu comme un droit devient une contrainte, un suprême recours qu'il convient d'empêcher : « Il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression ».

vraiment de cette catégorie, puisqu'il est inclus dans le collectif d'un groupe en fusion potentiellement violent, et cela le ministre de l'Intérieur le met assez en avant. Il ne peut donc être victime, sauf dans le cas de bavures flagrantes. Il faut qu'il assume sa situation et son engagement, mais le Gilet jaune étant pris par les pouvoirs politiques et médiatiques pour un gueux, c'est une raison supplémentaire pour les « gens de bien » de réduire au silence les « gens de rien² ». De quoi se mêlaient-ils, ces « gens de rien » ? De représentativité ? De République ? De démocratie ? Insupportable. Qu'ils en restent à leur prix du diesel.

Comme dans tout soulèvement, ce qui fait peur ce n'est pas la revendication, c'est le désintéressement, « le côté sublime » de la révolution comme disait Michelet. Pourtant, il n'était pas unimaginable que la crise de la forme État-nation avec la globalisation/mondialisation et sa restructuration en réseaux produise, en dehors des impérities et scandales afférents à la condition d'élus/représentants, une crise de la souveraineté ranimant le vieux débat constitutionnel entre souveraineté nationale et souveraineté populaire.

Les Gilets jaunes ont avec courage et détermination exécuté leurs actes d'insubordination y compris ceux considérés comme les plus violents par le pouvoir³, les médias et certaines composantes de « l'opinion » même si évidemment ce ne sont pas eux qui ont décidé de ce niveau de violence, mais bien l'appareil d'État. La justesse et la légitimité de leur soulèvement n'étaient pas problématiques à leurs yeux. L'immédiateté de chaque initiative prise dans la lutte contenait sa légitimité... en acte comme en puissance. Mais cela était en décalage avec le discours fondateur du caractère pacifique du mouvement. La disproportion entre violence effective des Gilets jaunes et violence d'État ne fut bientôt plus posée, à partir de fin décembre 2018, comme un élément du rapport de

2 – Cf. Henri Guillemin, *Silence aux pauvres !*, Arléa, 1996. La encore, la référence à la Révolution française est patente et particulièrement celle aux « honnêtes gens » dont parlaient La Fayette et qui regroupaient les propriétaires dont la peur de la révolution s'est manifestée dès la réunion des États généraux, pour ne plus les quitter jusqu'à Thermidor.

3 – Nous ne parlons pas ici de la violence en provenance des blacks blocs, mais de la violence basique des Gilets jaunes comme celle déployée au péage de Narbonne, au Puy-en-Velay et à Bordeaux pour ne citer que les cas les plus connus.

forces (« On va aller les chercher chez eux » et l'aspect prise de la Bastille les 1^{er} et 8 décembre), mais comme le signe d'une violence particulière, une politique répressive illégitime face à laquelle ils n'étaient plus que de pauvres victimes (exposition des « gueules cassées »).

BREF RETOUR HISTORIQUE ET THÉORIQUE

Cette question de la violence légitime nous renvoie, en termes de droit, à deux conceptions classiques bien différentes dans lesquelles peut être défini et en conséquence peut s'exercer légitimement l'usage de la force. D'un côté, l'autorité de l'État (de Hobbes à Weber⁴) dont l'usage de la force publique dans un cadre strict ne peut être légitimé que par la loi. À ce niveau des normes, légalité et légitimité se confondent. Dans ce cadre et ces termes, les violences policières sont, de fait, ni possibles ni pensables au risque de remettre en cause les facultés de l'État à user de la force envers ses propres citoyens, sauf si ces citoyens transgressent la loi et menacent l'ordre public, une situation prévue par la loi. De l'autre la légitimité de la violence révolutionnaire mue par un désir de justice, la construction de l'histoire faite par les Hommes. La violence envers le cadre légal de normes sociales particulièrement iniques étant, dans ce rapport, un passage inéluctable pour construire une société pouvant reposer sur des bases justes (communiste ou anarchiste aurait-on dit avant).

Dans les sociétés précapitalistes, c'est la « légitimité traditionnelle » (royale, religieuse, patriarcale) qui fonde la légalité et de manière sécu-

4 – Pour Thomas Hobbes (milieu XVII^e siècle), la société politique peut émerger et se substituer à l'état de nature grâce au contrat social. Les individus doués de raison concèdent à une autorité supérieure, l'État, qu'il soit absolutiste chez Hobbes ou libéral chez John Locke, certains droits en échange de la sécurité (protection de la propriété et de l'exécution des contrats passés). Pour Max Weber (début du XX^e siècle), « l'État ne se laisse définir sociologiquement que par le moyen spécifique qui lui est propre, à savoir la violence légitime ». Ce qui est en effet le propre de notre époque, c'est qu'elle n'accorde à tous les autres groupements, ou aux individus, le droit de faire appel à la violence que dans la mesure où l'État le tolère : celui-ci passe donc pour l'unique source du « droit » à la violence » (*Le savant et le politique*, coll. « 10/18 », Plon, 1959). « Le fait de commander lui-même obéit à une norme : ce n'est pas une liberté arbitraire, ni une grâce ni un privilège ».

laire elle perdue jusqu'à l'époque moderne avec l'ère des révolutions qui y met fin. Révoltes des esclaves à la Spartacus, Guerre des paysans en Allemagne, jacqueries en France, révolte des Ciompi à Florence, ne sont que des événements exceptionnels qui rompent momentanément un cours qui apparaît immuable. C'est seulement à l'époque moderne que s'impose une nouvelle forme de légitimité dans les sociétés démocratiques, dites « rationnelle-légale » par Max Weber. La légitimité n'y est plus de droit divin ou familial, mais contractuelle et rationnelle comme sont supposés l'être les échanges commerciaux. Mais quand la légitimité est remise en question, le pacte social ne tient plus et la légalité perd son sens (cf. encore la référence des Gilets jaunes à l'article 35 de 1793).

Or, l'histoire témoigne que ce qui est légal un jour, ne l'était pas hier et ne le sera pas nécessairement demain. La légalité est le fruit d'un compromis entre forces sociales que les gouvernants, au sens large (les trois pouvoirs de Montesquieu), traduisent en droit positif (c'est-à-dire l'ensemble des règles de droit en vigueur) qui s'applique à tous par consentement, persuasion ou force le cas échéant, en un temps et un lieu donné. La légalité des lois et règles est alors censée être en adéquation avec la légitimité des actions de l'État qui est lui-même chargé de faire respecter cette loi. Or, c'est cette adéquation qui est remise en cause dans des situations où il devient légitime, pour une ou des fractions en lutte (les lycéens n'ont pas le droit de grève, qu'à cela ne tienne, ils le prennent), de s'opposer à la loi ou à l'interprétation qui est faite de la loi (La détermination des Gilets jaunes face aux limitations au droit de manifester). Dans la crise actuelle de la forme État-nation et la remise en cause de la représentation politique dans la société capitalisée, c'est l'ampleur du décalage, voire de la contradiction entre cette légalité devenue extérieure et une légitimité produite de l'intérieur par le corps social qui permet et explique l'irruption d'un mouvement d'une telle ampleur que celui des Gilets jaunes et les effets secondaires produits dans les manifestations actuelles autour de la réforme des retraites.

Au fond, c'est ce « procès » qui a été fait à la personne de Macron, dont le modèle représente l'avers de tous les revers essuyés par les délaissés en bord de route, les oubliés des villages, les condamnés au RSA, les chômeurs des villes, petits artisans et commerçants à la dérive, villageois sans Poste ni école, au cours des dernières années et donc tous potentielle-

ment Gilets jaunes. L'erreur de Macron est la même que celle de Sarkozy. Au lieu de se fondre comme Hollande dans la médiocrité de la fonction au sein de l'assez anonyme fonctionnement de la démocratie parlementaire en régime de légitimité rationnelle/légale, il a voulu ajouter un brin de « légitimité charismatique ». Les médias qui en ont vu d'autres ont ricané au départ de sa bêtise auto-satisfaite, mais ils n'avaient aucun intérêt à se mettre vent debout. Macron s'est voulu un président « jupitérien », ils l'ont alors intronisé Roi-Soleil devant lequel ils se sont alors prosternés. Dès lors, sa personne devenait intouchable et à la limite les critiques éventuelles de la part des journalistes ne s'adresseront plus qu'au gouvernement. Mais cette image a agi comme un chiffon rouge pour les Gilets jaunes et sa « légitimité » ne s'avéra pas charismatique mais cataclysmique. Ses discours politiques, son attitude méprisante, le placèrent à la pointe des têtes à dégager ou à piquer. De surcroît, au vu de la répression des manifestations, sa mauvaise cote était taillée et plus rien n'y fit. Les mesures prises en décembre — pourtant appréciables, par rapport à ce qu'obtiennent dorénavant les syndicats de salariés — n'ont pas atteint leur objectif d'éteindre le mouvement ; la promesse tenue d'un grand débat citoyen, où il daigna mouiller la chemise, ne calma pas plus les esprits. Alors qu'il se rêvait héros hégélien, à même d'achever toutes les grandes réformes sociales qui raccrocheraient la France aux standards mondiaux, non plus grande puissance, mais *start-up nation* quand même, il a été obligé d'employer les moyens coercitifs les plus implacables pour imposer sa *realpolitik* à marche forcée, rappelant constamment le cadre légal et sa légitimité à l'exercer en tant que représentant suprême de la nation.

« L'ILLÉGITIMITÉ » DE LA LUTTE DES GILETS JAUNES

Ce n'est pas que l'État soit incapable d'accueillir des manifestations et des actions, mais il préfère les choisir ouatées comme les manifestations climat ou les manifestations syndicales traditionnelles. Mais même celles-ci lui apparaissent insupportables à partir du moment où la tension monte et qu'elles peuvent apparaître comme n'étant pas totalement réductibles à leur rituel. Dans ce cas, l'État choisit maintenant ce qui lui apparaît comme le plus simple et le plus rapide : la politique répressive comme on a pu le voir le 1^{er} mai 2019 à Paris. C'est que le contexte est

aujourd'hui tout autre : c'est le droit du travail qui est attaqué et même la « fête du Travail » apparaît de trop au même titre que se fait jour, dans les cercles de pouvoir, que c'est la grève elle-même qui est illégitime. On a un renversement des principes d'origine du droit dans lesquels la légitimité faisait la loi. Dorénavant, l'État peut déclarer illégal ce qu'il décrète illégitime en prenant des aises avec la loi à l'aide de mesures administratives. C'est ce qu'il a fait récemment avec les mesures administratives d'interdiction, se substituant aux décisions légales des juges pour les interdictions individuelles de manifester.

Là réside le paradoxe : à une époque où la société capitalisée multiplie les droits en tout genre au gré des desiderata de différentes catégories, créant ainsi des légitimités comme autant de particularités éclatées et inoffensives pour son pouvoir et celui du capital, l'État tend à réduire si ce n'est supprimer des droits fondamentaux et particulièrement ceux de résistance et de révolte, parce qu'ils visent et menacent indirectement ou directement ces mêmes pouvoirs et le capital.

C'est que la détermination des Gilets jaunes a provoqué des débordements du cadre juridique légal, et cela, de la part des deux forces en présence. D'un côté, la composition sociologique du mouvement — une fraction de la population issue des milieux populaires en périphérie des villes ou en campagne peu habituée à manifester, et *a fortiori* sur les territoires de la richesse ostentatoire — l'a amené à ne pas respecter des règles. Celles d'occupation de l'espace, de circulation et de manifestation qu'il ne connaissait pas forcément et qui lui apparurent vite arbitraires quand il en prit connaissance de façon frontale sur le terrain. Le choc fut d'autant plus brutal que son manque d'expérience politique ne le poussa pas outre mesure à s'autolimiter (déclaration préalable de manifestations et trajets, organisation de services d'ordre) rencontra un pouvoir surpris parce que peu habitué à gérer et endiguer des actions spontanées de masse qui étaient en quelque sorte illégales sans le savoir. Cette même composition sociologique de « classe-non classe » des Gilets jaunes les rendait indéfinissables et indiscernables. Dans un premier temps, cela n'incita pas Macron et le gouvernement à faire de la pédagogie. Il fallait d'abord terroriser et punir. Le bâton d'abord, la carotte du « grand débat » n'était pas encore dans les cartons.

Cette disqualification du mouvement de la part du pouvoir a été redoublée par celle en provenance des couches supérieures, cadres, intellectuels, caste médiatique et artistique, qui pour une part sont à des postes de commande et de responsabilité dans la société ; et pour les autres (enseignants et fonctionnaires de rang intermédiaire) demeurent très attachés aux institutions, à l'État et à la forme que prennent les mobilisations et, par voie de conséquence, aux cadres légaux qui encadrent le droit de manifester. Ainsi donc les manifestations des Gilets jaunes ont-elles été rapidement considérées comme illégitimes, car ne respectant tout simplement pas les règles du jeu⁵. La « bonne » mobilisation, la mobilisation « légitime » sera celle qui joue le jeu démocratique auquel participent les représentants certifiés de la contestation sociale que sont les organisations syndicales et les groupes militants de gauche divers et variés. Car s'ils n'ont pas le monopole des actions et manifestations, ils nous en offrent le modèle le plus courant. Celui qui respecte les préavis de grève, celui qui préserve quand même l'outil de travail, celui qui dit que quand une manifestation est terminée il faut se disperser, etc.

Cette idée que l'on puisse « sortir de nulle part », sans étiquettes politiques, ni brevet d'allégeance à une organisation reconnue et défendre avec panache, portées par quelques couches populaires obscures, des revendications hautement sociales de justice et de solidarité, est donc restée largement inintelligible pour le citoyen moyen des grandes villes plus ou moins mondialisées et en tout cas métropolisées qui, indifférent ou dédaigneux à l'origine, très vite incrédule puis bientôt apeuré mobilisera toutes ses compétences géopolitiques pour discerner en les Gilets jaunes l'apparition de hordes fascisantes. Dans cet esprit, l'histoire des grands bouleversements historiques ne s'apprécie plus que sous leurs formes symboliques et les révolutions sociales doivent demeurer dans les livres ou du moins à bonne distance de la rue. Macron voulait commémorer mai 68, mais un de ses conseillers a dû lui dire qu'il ne fallait pas pousser trop loin le bouchon. Prémonitoire.

5 – Voir à ce titre le reportage « Police, au cœur du chaos. L'enquête BFM-TV » ou un commissaire divisionnaire fait bien comprendre en quoi les Gilets jaunes ne jouent pas le jeu habituel des manifestations négociées.

Ainsi les Gilets jaunes se retrouvaient comme pris dans un étau que certains essayèrent de desserrer en appelant à une « convergence » qui ne pouvait que s'avérer vaine puisqu'ils la concevaient sur leurs propres bases (« Tous Gilets jaunes ») justement refusées par la grande majorité des salariés syndiqués. Le gouvernement a alors joué la carte du détournement citoyen via des grands débats télévisés en direction de la frange raisonnable des Gilets jaunes et plus généralement du « citoyen » au sens où le pouvoir l'entend, c'est-à-dire de celui qui a un comportement citoyen. En effet, pour Macron, il ne s'agissait pas de leur accorder un passe-droit de représentativité qui aurait court-circuité des médiations politiques déjà bien affaiblies (conseils municipaux, conseils de quartier), il fallait répondre, mais de façon décalée et princière, à une supposée demande de discussion. Cette opération a fait coup double puisque tout en donnant l'impression de donner directement la parole au peuple, de fait, elle a maintenu en lisière les organisations syndicales et dégradait par ricochet leur légitimité de « premier intermédiaire » face à l'État.

Chacun joua avec ses armes : bâton (Castaner et forces de l'ordre) et carotte (débat Macron-gouvernement-députés) d'un côté ; mépris ou indifférence de l'autre (syndicats et forces de gauche), mais tous ensemble contre les gilets jaunes. À ce point isolé et infantilisé, le mouvement des Gilets jaunes est donc resté décalé et incompris. Au mieux il a servi parfois de force d'appoint quand certaines fractions de syndiqués, dans certains secteurs, faisaient appel à eux pour qu'ils viennent les épauler sur une action. Au pire, alors qu'il se revendiquait fièrement être le peuple en son entier, il n'apparut pour les couches moyennes cultivées que comme vulgaire populace incontrôlable et dangereuse.

UN ÉTAT QUI SE RENFORCE, UN POUVOIR QUI SE CONFORTE

On comprend dès lors pourquoi l'ébranlement du pouvoir gouvernemental tant espéré par les Gilets jaunes en décembre 2018 quand ça tanguait terriblement pour Macron et Castaner, ne s'est pas accompli. L'État n'est pas un tigre de papier et il a vite retrouvé un certain équi-

libre et une confiance renouvelée dans ses prérogatives de maintien de l'ordre, enfin de maintien de l'ordre capitaliste⁶.

Ainsi, au lieu de s'en cacher, il a annoncé sans vergogne qu'il avait reconstitué ses stocks d'armes (interdites ailleurs en Europe) et qu'il utiliserait la même stratégie à l'avenir avec non seulement utilisation étendue de la BAC, mais réapparition des voltigeurs supprimés depuis 1986. Et personne n'a réagi ou presque. En tout cas pas les syndicats, excepté les syndicats de policiers, satisfaits... sur ce seul point.

Cette légitimité se renouvelle d'autant plus que quiconque réservant son sentiment ou soutenant explicitement la légitimité de l'État démocratique, cautionne son action et donc la répression. Un des facteurs de soutien les plus notables a été le milieu commerçant, et principalement celui des centres-ville, auprès de qui l'État a apporté et renforcé les aides financières, suite aux pertes subies lors du passage des manifestations. Cet axe de riposte propagandiste, le gouvernement l'a développé habilement en faisant état des pertes économiques conséquentes qui risquaient de provoquer un ralentissement de la croissance et en retour une progression du chômage. Finalement, les soutiens macronistes furent bien plus larges que sa base électorale, ce que les Gilets jaunes ont mis du temps à réaliser, tant le « monarque » à décapiter leur paraissait une figure immédiatement saisissable par tous.

TENTATIVE DE REPRISE EN MAIN PROBLÉMATIQUE PAR LES SYNDICATS

Dans le mouvement actuel contre la réforme des retraites, les organisations syndicales démontrent leur incapacité à dépasser ce qui ne serait qu'un simulacre de rapport de force, s'il n'y avait pas la pression des salariés de la RATP parisienne et des cheminots sur l'ensemble du territoire. Pourtant, à la base, transparaît ce que certains appellent « l'effet Gilets jaunes » qui se concrétise par la reprise par nombre de manifes-

6 – Le changement d'attitude progressif des Gilets jaunes par rapport à la police est clair. Sans qu'ils entonnent forcément spontanément le « police nationale, milice du capital » des différents groupes militants, il leur est devenu de plus en plus clair que les forces « de l'ordre » étaient en fait les forces « d'un ordre ».

tants de certains chants et slogans de lutte qui durcissent le ton de la manifestation ou lors d'actions de blocage d'entrepôts ou de raffineries que rejoignent individuellement ou par petits groupes des Gilets jaunes, dans une solidarité et une fraternité qui feraient presque oublier la distance entretenue tout au long de l'année passée.

Rappelons que le mouvement des Gilets jaunes a surgi comme en miroir de la disparition des services publics de proximité (écoles, hôpitaux, trains régionaux) et du déclin des médiations traditionnelles (syndicats, institutions locales). Dans cette situation, leur premier sentiment ne pouvait être de défendre des « acquis » disparus ou jamais connus. De fait, leur réaction, même si elle se fit au prétexte de mesures gouvernementales particulières qui leur étaient défavorables, mettait en jeu et en question l'ensemble de leurs conditions de vie et leur ancienne passivité. C'est comme si tout à coup leur sautait à la figure le fait que « le système » (non encore qualifié par eux de « capitaliste » dans les débuts du mouvement) n'était plus capable de reproduire leurs rapports sociaux et qu'il fallait qu'ils prennent ceux-ci en charge, d'une manière ou d'une autre. La première manière a été de sortir de l'isolement en créant des lieux à partir desquels le collectif pouvait s'exprimer, d'abord dans les discussions, puis dans l'occupation et enfin dans une communauté de lutte autour des thèmes de l'urgence sociale.

En fin de compte, cette lutte fut un véritable « révélateur » de la crise de reproduction des rapports sociaux capitalistes⁷ avec quelques effets catalyseurs.

C'est ainsi que dans le mouvement actuel plus centré sur les retraites, le maintien d'une présence continue des Gilets jaunes dans les manifestations syndicales, certes minoritaire par rapport aux forces engagées l'année dernière, bien qu'elle relève davantage de la frange qui accepte les groupes politiques dans leur rang (type LFI, NPA), démontre à qui en douterait encore l'incapacité des forces syndicales à promouvoir de nouvelles formes d'action sur le terrain et surtout des actions de rupture. Elles restent dans leur registre et ne risquent pas de surprendre « leurs

7 – Voir l'article de *Temps critiques* « Un analyseur de la crise de la reproduction des rapports sociaux capitalistes : Les Gilets jaunes »
<http://tempscritiques.free.fr/spip.php?article408>

partenaires sociaux ». Les Gilets jaunes déniés et dédaignés hier quand ils représentaient une autonomisation possible des formes de lutte par rapport aux stratégies syndicales de collaboration de classes, sont aujourd'hui conviés par ces mêmes syndicats à faire pression conjointe, non pour changer et gagner quelque chose, mais pour ne pas perdre.

Dans les AG inter-luttes, par exemple, qui laissent place à une part de plus en plus grande de personnes qui se considèrent en lutte d'où qu'ils viennent, les Gilets jaunes, syndicalistes ou non, peuvent intervenir sans problème à partir du moment où ils le font sur la base des contenus limités du mouvement sur les retraites. « L'aura » Gilets jaunes acquise l'année passée ne fait donc qu'y planer sans que ne redescende l'idée d'une remise en cause plus générale qui pourtant seule pourrait permettre l'extension du mouvement à des secteurs qui ne se sentent pas directement concernés (lycéens, étudiants, chômeurs, travailleurs ubérisés). Elle diffuse toutefois dans les manifestations créant des tensions parfois vives au sein des cortèges qui doivent être gérées positivement, bon gré mal gré par des organisations ouvrières traditionnelles dont les services d'ordre ont fondu en effectif et en détermination et se retrouvent inopérants.

Si l'on ne peut que constater, sans le lui reprocher, que le mouvement des Gilets jaunes a fait l'impasse sur un quelconque bilan, cela trouve peut-être ses raisons dans la soudaineté de l'événement et les difficultés à envisager les différents temps de la lutte. De sorte qu'on ne pourra empêcher certains groupes de Gilets jaunes (type « Assemblée des assemblées ») de penser qu'à travers une « convergence » sur les retraites, l'expérience des militants syndicaux pourrait permettre aux Gilets jaunes un regard critique sur leur lutte ou une meilleure « capitalisation de ses acquis ». Mais, force est de constater que dans le cours du mouvement actuel, cette intention pédagogue s'avère inefficace et c'est probablement mieux ainsi.

Ce qui demeure, comme à l'état brut, c'est que malgré le déclin du mouvement des Gilets jaunes et la discontinuité que nous avons pu noter à partir de cet été⁸, ces Gilets jaunes qui alimentent aujourd'hui en

8 – « Discontinuité ou fin du mouvement des Gilets Jaunes ? » : <http://blog.tempscritiques.net/archives/3212>

nombre et en vigueur les cortèges de tête en se mêlant à qui le voudra, témoignent d'une force qui en font, d'une certaine manière, le métro-nome de l'insubordination face à l'État. Ils auront permis de concentrer en un seul mouvement toutes les révoltes de la ZAD, du mouvement des places et des cortèges de tête de la lutte contre le projet de loi El Khomri. Espérons que toute l'obstination à lutter et ne pas céder qui se fait jour depuis quelques années et se poursuit aujourd'hui, s'appuie sur cette nouvelle donne comme élément de la lutte contre le capital. Elle nécessitera certes un bond en avant dans le niveau de détermination et de lutte, mais passe d'abord par des pas de côté par rapport à ce qui est attendu par le pouvoir. Et puisque les fonctionnaires et assimilés sont très présents dans cette lutte, tout en étant les principaux agents de la reproduction, outre la grève, l'objectif pourrait maintenant être d'arrêter « de fonctionner » en saisissant toutes les opportunités⁹.

Temps critiques, le 19 janvier 2020

9 – Une action de blocage du passage de la première étape du contrôle continu du bac en donne la première possibilité concrète⁹. C'est d'ailleurs ce qu'on commencé à faire des enseignants de Clermont-Ferrand. Cf. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/puy-de-dome/clermont-ferrand/clermont-ferrand-profs-toujours-mobilises-contre-reforme-du-bac-1773653.html>

Lire aussi sur le site de *Temps critiques*

<http://tempscritiques.free.fr/>

Interventions #16 – janvier 2020

*Ces forces qui composent et recomposent
les luttes autour des retraites*

[<http://tempscritiques.free.fr/spip.php?article416>]

Interventions #15 – décembre 2019

*Au-delà de la convergence, une nouvelle
forme de politisation ?*

[<http://tempscritiques.free.fr/spip.php?article415>]

Interventions #14 – novembre 2019

*Mais pourquoi les pensions ? les grands
hôtels, c'est tellement mieux. À propos
des retraites*

[<http://tempscritiques.free.fr/spip.php?article414>]

Interventions #13 – mars 2018

Grève et “besoin de grève”

[<http://tempscritiques.free.fr/spip.php?article372>]